



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

NOTE D'INFORMATION

NAVC/GRH/2021-046
Diffusion générale

Bordeaux, le **26 JUL. 2021**

Groupement des ressources humaines
Service emploi compétences
GRH/EC/EME/MR/2021-65120
Affaire suivie par Madame CAYUELA-MOLINA

Objet : Avis de vacances de postes

PJ : 2 fiches de poste

Je vous informe que 3 postes d'officiers de sapeurs-pompiers professionnels sont ouverts au Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde.

Date d'affectation envisagée : à définir

Groupement traitement de l'alerte et de la coordination (2 postes)				
Affectation	Nbre	Grade	Emploi	Régime de service
SERVICE OPERATION	2	Capitaine	Capitaine CTA	Hebdomadaire avec gardes et astreintes

Groupement territorial nord ouest (1 poste)				
Affectation	Nbre	Grade	Emploi	Régime de service
CASTELNAU-DE-MEDOC	1	Capitaine	Chef(fe) de centre	Hebdomadaire avec permanences

Pour faire acte de candidature, les agents devront impérativement utiliser le formulaire en ligne sur l'intranet dans la rubrique *Formulaires > Formulaires GRH (F2A3 Fiche de candidature – demande de mobilité interne sur emploi spécifique)*. Une fois qu'ils auront saisi en ligne leur candidature, ils devront l'enregistrer puis la transmettre à leur chef(fe) de centre ou chef(fe) de service qui poursuivra l'instruction de la demande avant de la transmettre au (à la) chef(fe) de groupement afin que ce(cette) dernier(ière) émette son avis préalablement à l'envoi au groupement des ressources humaines.

Le terme de rigueur pour la transmission des candidatures au groupement des ressources humaines est fixé au **25 août 2021**.

Destinataires :

- Tous chefs de pôle
- Tous chefs de groupement
- Chefs de CIS
- Syndicats

**Pour le Directeur Départemental,
et par délégation,
le Directeur Départemental Adjoint**

Colonel HC Dominique MATHIEU

FICHE DE POSTE CAPITAINE CTA

EMPLOI	FAMILLE D'EMPLOIS : AGENTS D'ENCADREMENT – CAPITAINE CTA-CODIS
CADRE STATUTAIRE	FILIERE SAPEURS-POMPIERS CADRE D'EMPLOIS DES CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS CATEGORIE A
AFFECTATION	PÔLE COORDINATION OPERATIONNELLE GROUPEMENT TRAITEMENT ALERTE ET COORDINATION OPERATIONNELLE SERVICE OPERATION LIEU DE TRAVAIL : GTAC - 56, cours du Maréchal Juin 33000 BORDEAUX
SUPERIEUR HIERARCHIQUE	Chef(fe) du service opération
MISSION	Responsable du fonctionnement du CODIS et de l'ensemble du CTA pendant ses 12 heures de permanence, tant au niveau du travail effectué par les opérateurs, chefs de salle et OPCTA-CODIS, qu'au niveau du suivi des opérations sur le territoire départemental
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer l'application stricte des règles de gestion des interventions, règlement opérationnel départemental, notes de service ainsi que les conventions applicables entre les services extérieurs et le SDIS 33 - Adapter la couverture opérationnelle en terme de moyens et de délais d'intervention - Mettre en œuvre les réseaux de transmission permettant la montée en puissance des outils de commandement et notamment les relations entre les Postes de Commandement sur le terrain et le CODIS - Rendre compte au commandant CTA-CODIS de tous les événements opérationnels durant sa garde - Préparer et mettre en forme les messages de remontée d'information lors d'événements marquants ainsi que les différents bilans opérationnels qu'il propose au commandant CTA-CODIS
TACHES PRINCIPALES	<ul style="list-style-type: none"> - Organise et encadre le déroulement de la garde du CTA-CODIS (tenue du personnel, nombre d'opérateurs en poste, respect du planning journaliers des opérateurs) - Est responsable de l'ensemble des agents participant à la garde du CTA-CODIS (SPP – SPV – agents de la filière administrative) - Diffuse les consignes nécessaires au fonctionnement des salles opérationnelles - S'assure de la répartition des personnels de manière à apporter une réponse adaptée à l'activité du CTA et du CODIS - Lors d'événements importants, organise la montée en puissance du CTA-CODIS en rappelant les officiers d'astreinte (avec l'aval du commandant CTA-CODIS) - Initie la montée en puissance de la salle de crise en utilisant les outils mis à sa disposition - Dans le cadre de son astreinte, vient renforcer le CTA-CODIS - Rend compte pendant sa garde de tout problème important par écrit au commandant CTA-CODIS ainsi qu'au chef de groupement CTA-CODIS

TACHES SECONDAIRES	<ul style="list-style-type: none">- Participe aux réunions de la chaîne de commandement- Prend en compte les consignes pour sa garde et les transmet à son tour lors de la relève- A l'issue de la réunion de commandement, organise le passage de consignes avec l'OP CTA-CODIS et les chefs de salle- Participe au fonctionnement du service opération en service hors rang sous l'égide du chef de service
-------------------------------	--

COMPETENCES	Connaissances métier <ul style="list-style-type: none">- Règles opérationnelles du SDIS (notes de service en vigueur, application du règlement opérationnel, des différentes consignes existantes, notes de service et conventions, etc...)- Techniques opérationnelles (engagement du matériel adapté à la situation d'urgence, en fonction de la nature d'appel)- Organisation des réseaux de transmissions- Organisation du commandement en intervention- Outils bureautiques et notamment système d'aide à la décision, ainsi que divers logiciels en service au CTA-CODIS (sites techniques, météo, crues, etc...)- Utilisation de la documentation technique à disposition au CTA-CODIS (cartographie, documentation TMD, CANUTEC, fiches toxicologiques, etc...) Qualités requises <ul style="list-style-type: none">- Aptitude à manager une équipe et sens des relations humaines- Esprit d'initiative- Capacité de décision- Qualités organisationnelles, rigueur, méthode- Devoir de réserve
--------------------	--

CONDITIONS D'EXERCICE DU POSTE	REGIME DE TRAVAIL : gardes de 12 heures - astreintes OAP 3 – journées en régime hebdomadaire.
---	--

HORAIRES : définis dans le projet de service du groupement

CONDITIONS DE TRAVAIL : Tenue de catégorie 3 de sapeurs-pompiers professionnels.

FICHE DE POSTE CHEF(FE) DES CENTRES

EMPLOI	FAMILLE D'EMPLOIS : AGENT D'ENCADREMENT – CHEF DE CENTRE
CADRE STATUTAIRE	FILIERE SAPEURS-POMPIERS CADRE D'EMPLOIS DES CAPITAINES, COMMANDANTS ET LIEUTENANTS-COLONELS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS CATEGORIE A
AFFECTATION	PÔLE TERRITOIRES GROUPEMENT TERRITORIAL NORD-OUEST CENTRE DE SECOURS DE CASTELNAU-DE-MEDOC LIEU DE TRAVAIL : 18, rue Fontaine 33480 CASTELNAU-DE-MEDOC
SUPERIEUR HIERARCHIQUE	Chef(fe) du groupement Nord Ouest
MISSION	Gestion et maintien opérationnel des centres de secours de Castelnau-de-Médoc, Sainte-Hélène et Salaunes et direction de ces centres
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none">- Assurer la direction des trois CS- Décliner, au niveau des centres, les orientations stratégiques du groupement- Veiller au maintien opérationnel de l'ensemble des moyens d'intervention des CS
TACHES PRINCIPALES	<ul style="list-style-type: none">- Assure la gestion administrative et financière des CS- Exerce le management et le commandement opérationnel des CS- Anime, coordonne, planifie, contrôle et évalue les personnels- Gère et contrôle les équipements et matériels- Représente les CS auprès de l'ensemble des autorités locales et autres acteurs institutionnels ou privés- Développe les échanges d'expérience avec les autres chefs de centre du groupement dans un souci d'homogénéité- Rend compte au chef de groupement des difficultés rencontrées et de l'atteinte des objectifs et propose les améliorations nécessaires
TACHES SECONDAIRES	<ul style="list-style-type: none">- Élabore et tient à jour les tableaux de bord des centres- Participe aux commissions de sécurité- Participe à la chaîne de commandement territoriale

COMPETENCES **Connaissances métier :**

- Expérience professionnelle

Qualités requises :

- Disponibilité
 - Rigueur
 - Sens des responsabilités
 - Sens du management et du relationnel
-

**CONDITIONS
D'EXERCICE DU
POSTE**

REGIME DE TRAVAIL : Régime hebdomadaire avec permanences - Temps complet -
Recueil sur le temps de travail en vigueur

HORAIRES : définis dans le projet de service du groupement

CONDITIONS DE TRAVAIL : Déplacement sur le département et parfois à l'extérieur
sur des missions spécifiques, horaires irréguliers, astreintes opérationnelles